



PAC PORTER A CONNAISSANCE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Rappelons que ces 20 dernières années la construction a été très inférieure aux besoins des Français, et les changements sociétaux n'ont pas été suffisamment anticipés et pris en compte : multiplication des familles mono-parentales, besoin de logements adaptés pour les familles nombreuses, maintien des personnes âgées à leur domicile, accès au logement pour les jeunes en formation, les étudiants, et pour les salariés en situation de mobilité professionnelle...

Ainsi, seulement 308 396 mises en chantier de logements avaient été enregistrées pour l'année 2000 contre 430 000 en 2006, ce qui donne une mesure de l'effort de rattrapage actuellement en cours et qui doit être poursuivi.

Cette relance de la construction est encore renforcée par la réforme du permis de construire qui est entrée en application au 1er octobre 2007.

La réforme vise à simplifier le droit en diminuant le nombre d'autorisations et en unifiant les procédures d'instruction et de contrôle. Il s'agit

– d'améliorer les conditions d'instruction des demandes (délais d'instruction connus et garantis),

– de simplifier, pour le rendre plus efficace, le contrôle de la conformité des travaux aux permis et autorisations délivrés,

– et d'assurer une meilleure articulation avec les autres législations.

A partir du 1er octobre 2007, les onze régimes d'autorisation sont donc remplacés par trois permis dits de construire, d'aménager et de démolir. De même, les quatre régimes de déclaration sont regroupés dans le cadre d'un seul régime déclaratif dit déclaration préalable. Les champs d'application sont également mieux définis. C'est la fin des douze procédures d'instruction souvent fixées par jeu de renvoi avec une seule procédure unique de dépôt et d'instruction des demandes. L'objectif est d'améliorer la sécurité juridique en évitant les erreurs de procédure.

FICHE n° 2

L A C O N S T R U C T I O N

Les trois tableaux ci-dessous détaillent les statistiques sur la construction neuve ces onze dernières années, établies à partir des déclarations de commencement de chantiers.

Ces statistiques sont extraites de l'application nationale [Sit@del2](http://sit@del2) du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Vous pouvez directement consulter la base de données nationale sur le site internet :

<http://developpement-durable.bsocom.fr/statistiques/ReportFolders/ReportFolders.aspx>

Année	Nombre de logements commencés				
	individuels purs	individuels groupés	collectifs	en résidence	total
1999	0	0	0	0	0
2000	2	0	0	0	2
2001	3	0	0	0	3
2002	3	0	0	0	3
2003	3	0	0	0	3
2004	1	0	0	0	1
2005	4	0	0	0	4
2006	4	0	0	0	4
2007	3	0	0	0	3
2008	2	0	0	0	2
2009	3	0	0	0	3

Année	Surface de logements commencés (en m ²)				
	individuels purs	individuels groupés	collectifs	en résidence	total
1999	0	0	0	0	0
2000	360	0	0	0	360
2001	484	0	0	0	484
2002	295	0	0	0	295
2003	462	0	0	0	462
2004	107	0	0	0	107
2005	620	0	0	0	620
2006	587	0	0	0	587
2007	445	0	0	0	445
2008	272	0	0	0	272
2009	386	0	0	0	386

Année	Surface des locaux autres que logements commencés (en m ²)	
	SHON commencée des locaux autres que logements	Dont SHON commencée locaux service public
1999	-	-
2000	0	0
2001	160	0
2002	2 501	25
2003	120	0
2004	-432	432
2005	0	0
2006	928	0
2007	0	0
2008	2 531	50
2009	0	0